

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 Janvier 2014

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 36

Présents : 35

Date de la convocation : 15/01/2014

Présents : M. EYMARD Philippe, Mme GEROME Nadine, Mme CUNY Marielle, M. MAROT Joël, M. THOMAS Michel, M. RABU Jean Louis, M. GEORGES Jean Michel, Mme MOTSCH Suzanne, Mme PILLOT Noëlle, M. COLIN Roger, Mme VAUTRIN-ROLLOT Andrée, M. CARITEAU Jean-Pierre, M. MAIRE Philippe, M. PICOCHÉ François, M. HUC André, M. PAGEDOT Dominique, M. LAGARDE Daniel, M. LEROY Philippe, M. ROUSSEL Michel, M. REMY Daniel, M. NOEL Philippe, Mme GRIMILLOT Patricia, Mme ARNOULD Nicole, Mme MARCOT Véronique, M. ALEXANDRE René, M. LAVEZ Francis, M. PERRIN David, M. LA VAULLEE Henri, M. BONNE Gilles, Mme BEDEZ-STOUVENEL Jacqueline, M. JACQUIN Alain, M. PIERREL Christian, Mme BOISSONNET Annie.

Pour information :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DELOY Guy à Mme GEROME Nadine, M. CANADAS Stéphane à M. LAGARDE Daniel.

Suppléant(s) : M. PERRIN David (de M. MARTIN Miguel), M. LA VAULLEE Henri (de M. HATIER François), M. BONNE Gilles (de M. SCHMIDT Frédéric), Mme BEDEZ-STOUVENEL Jacqueline (de M. HUROT Michel), M. JACQUIN Alain (de M. GARION Eric), M. PIERREL Christian (de M. LAPOIRIE André), Mme BOISSONNET Annie (de Mme GERARD Pierrette).

Absent(s) : M. JEANDON Luc.

Le mercredi 22 Janvier 2013 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Pouxoux sous la présidence de Philippe EYMARD, Président. M. REMY Daniel a été nommé secrétaire de séance.

Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil Communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Monsieur le Maire de Pouxoux pour son accueil.

Objet des délibérations

1. SDANC : Adhésions
2. STEP PM – Eaux claires parasites : Délégation de maîtrise d'ouvrage
3. Atelier bois : Demande de subvention – Réserve Parlementaire
4. Attributions de Compensation 2014
5. Crèche de la Vôge : Tarifs
6. Crèche de la Vôge : Mise en place d'une régie de recettes
7. Crèche de la Vôge : Règlement intérieur
8. Crèche de la Vôge : Projet pédagogique
9. Crèche de la Vôge : Dossier PMI
10. Crèche de la Vôge : Heures supplémentaires
11. Modification du tableau des effectifs
12. Débat d'Orientations Budgétaires
13. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégation au Président)
14. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC
15. Informations diverses
16. Date et lieu du prochain conseil

Documents remis aux délégués :

- Crèche Xertigny : Règlement intérieur,
- Crèche Xertigny : Ebauche du projet pédagogique
- Point OPAH

Le compte rendu du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité.

Le Président propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Xertigny Assainissement – Vallée de l'Aître et Rue de la Brasserie : Demande de subvention – CG88

L'ajout de ce point à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1 XERTIGNY ASSAINISSEMENT - VALLEE DE L'AITRE ET RUE DE LA BRASSERIE : DEMANDE DE SUBVENTIONS –CG 88

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés sollicite une subvention du Conseil Général des Vosges pour les travaux d'assainissement rue de la vallée de l'Aître et rue de la Brasserie à Xertigny.

2 SDANC - ADHESIONS

Suite aux demandes d'adhésion qui ont été approuvées à l'unanimité lors du comité syndical du SDANC le 3 décembre 2013, le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'adhésion au SDANC de Tilleux, Contrexéville, Malaincourt, Thaon-les-Vosges et Celles-sur-Plaine.

3 STEP POLE MOSELLE - Eaux Claires Parasites : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE

Le Président expose que la C2VRM a la possibilité de percevoir des subventions pour l'élimination de ces eaux claires parasites dans le cadre du projet global. Elle permet également aux communes de bénéficier de la maîtrise d'œuvre globale du projet d'épuration.

En conséquence, il propose aux communes de Arches et Pouxoux de déléguer leur maîtrise d'ouvrage à la C2VRM pour la réalisation des travaux d'élimination des eaux claires parasites. Les communes devront donc prendre une délibération concordante et payer le reste à charge des travaux, subventions déduites.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Sollicite les conseils municipaux des communes d'Arches et Pouxoux afin d'établir une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage concernant l'élimination des eaux claires parasites,
- Dit que la C2VRM sera maître d'ouvrage dans cette opération conformément à la demande des financeurs,
- Dit que la participation des communes sera établie en fonction du coût réel des travaux déduction faite des subventions versées pour ce projet, ce point fera l'objet d'une information ultérieure plus précise une fois les entreprises retenues et les subventions acquises,
- Approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour ce projet
- Autorise le Président à signer la convention désignant la C2VRM comme maître d'ouvrage et précisant les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget

4 ATELIER BOIS - DEMANDE DE SUBVENTION : RESERVE PARLEMENTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire sollicite la réserve parlementaire du Député-Maire Michel HEINRICH et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette demande.

5 ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2014

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés autorise le Président à notifier par courrier les attributions de compensations au titre de 2014.

6 CRECHE DE LA VOGUE - TARIFS 2014

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'appliquer le barème unique de la CNAF pour le calcul de la participation horaire des familles,
- précise que dès 10 minutes de dépassement, une heure sera facturée,
- décide qu'un tarif horaire unique sera appliqué en cas de garde d'urgence selon un tarif moyen calculé sur le total des participations familiales facturées selon les directives de la CAF,
- décide qu'un supplément de 10% sera appliqué pour les enfants extérieurs au territoire.

7 CRECHE DE LA VOGUE - MISE EN PLACE D'UNE REGIE DE RECETTES

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'instituer une régie de recettes dont le montant maximum d'encaisse est fixé à 1 200€ et dit que le régisseur sera exonéré de cautionnement.

A noter qu'il est prévu que la majorité des prestations soient facturées mensuellement avec un paiement par prélèvement automatique.

8 CRECHE DE LA VOGUE - REGLEMENT INTERIEUR

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le règlement intérieur qui doit régir la crèche à Xertigny.

9 CRECHE DE LA VOGUE - PROJET PEDAGOGIQUE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le règlement pédagogique du multi-accueil présenté.

10 CRECHE DE LA VOGUE - DOSSIER PMI

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise le Président à solliciter les demandes d'agrément nécessaires au fonctionnement du service auprès des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) ainsi que de la Direction Départementale de la Cohésion sociales et de la Protection des Populations (DDCSPP).

11 GESTION RH – INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Le président rappelle que l'IHTS (Indemnités Horaire pour Travaux Supplémentaires) a été mise en place pour les agents techniques territoriaux. Compte tenu de l'ouverture prochaine du multi accueil sur Xertigny et des besoins de ce nouveau service, il est utile d'élargir les cadres d'emplois pouvant bénéficier de cette indemnité.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire élargit les cadres d'emplois, qui en raison des missions exercées, sont éligibles à l'IHTS :

- Adjoints techniques territoriaux,
- **Adjoints sociaux territoriaux,**
- **Auxiliaires de puériculture.**

12 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Président expose que compte tenu de l'ouverture prochaine du multi accueil sur Xertigny, des besoins de ce nouveau service et suite aux derniers mouvements de personnel, il est nécessaire de procéder à une modification du tableau des emplois de la collectivité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve la création de trois postes relevant de la filière médico-sociale (deux postes en contrat avenir à temps complet et un poste en CAE de 20 à 35h selon les possibilités) et la suppression des postes qui ne sont plus occupés (agent administratif à 35h et éducateur de jeunes enfants).

13 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire prend acte du débat sur les orientations budgétaires 2014 (budget général et budget assainissement).

14 Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégation au Président)

- Contrats d'assurance lot 1 dommage aux biens CIADE 1113 € TTC
- Contrats d'assurance lot 2 protection juridique et responsabilité civile SMACL : 1362,51 TTC
- Contrats d'assurance lot 3 auto Groupama : 434 € TTC
- Atelier bois : contrôle technique VERITAS : 4900 € HT
- Atelier bois : CSPS : Jackie AUBRY : 1932 € HT
- Curage et entretien assainissement - Marché à bon de commande : VEOLIA

15 Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC

Le Président donne la parole aux représentants la C2VRM au sein d'organismes intercommunaux auxquels adhère la C2VRM.

16 Informations diverses

- Le Président fait le point sur les réunions passées et à venir.
- Subvention Région - OPAH - Aides aux particuliers - 3^e année : 65 000 €
- Subvention Région - SHOWROOM : 100 000 €
- Ouverture de la crèche à Xertigny prévue le 17 mars 2014 – A ce jour 14 enfants sont préinscrits
- Le recrutement d'une auxiliaire de puériculture est en cours
- Le rapport d'activités 2013 de la C2VRM sera transmis aux communes dès le mois de février
- STEP PM : Audition le 27/01/14 des trois candidats retenus par STEP

17 Date et lieu du prochain conseil

RAON AUX BOIS le 26/02/2014

Il est précisé que la séance se tiendra exceptionnellement à **17H30**. L'ensemble des délégués communautaires (titulaires et suppléants) est convié pour ce dernier conseil communautaire (avant élections municipales).

La séance est levée à 22h50

Le Secrétaire
M. REMY Daniel

Le Président
Philippe EYMARD